



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro 1247-1

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, que le conseil municipal a adopté, le 14 avril 2025, le Règlement numéro 1247-1 modifiant le Règlement numéro 1247 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 2 009 500 \$.

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le Règlement numéro 1247-1 le 24 avril 2025.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le Règlement numéro 1247-1 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce 30^e jour du mois d'avril deux mille vingt-cinq.

La greffière,

Karine Simard, avocate